

RAPPORT DU JURY DE LA CERTIFICATION L.C.A.

Académies de Paris / Créteil / Versailles

Session 2021

Rédigé, pour le jury, par son président, Charles NAÏM, IA-IPR de Lettres, académie
de Créteil

I. ASPECTS ORGANISATIONNELS

1. Rappel du calendrier

Cette session 2021 de la certification L.C.A., inscrite dans le calendrier de toutes les certifications complémentaires s'est tenue le 1^{er} avril 2021.

2. La composition du jury

Marie Berthelier, IA-IPR de Lettres, académie de Paris

Gérald Dubos, Professeur de C.P.G.E., académie de Créteil

Anne Fillon, Professeure de C.P.G.E., académie de Versailles

Ludovic Fort, IA-IPR de Lettres, académie de Versailles

Charles Naïm, IA-IPR de Lettres, académie de Créteil

Annelise Narvaez, Professeure du secondaire, académie de Paris

Haude de Roux, Professeure du secondaire, académie de Versailles

Anne Sinha, Maître de Conférences, université Paris XIII

Marie Ver Eecke, Professeure du secondaire, académie de Créteil

II. LES CANDIDATS

Le nombre d'inscrits a considérablement baissé en cette session 2021 (52 en latin et 6 en grec) soit une baisse de plus d'un tiers par rapport à la session précédente. La proximité temporelle de la session 2020, qui a eu lieu en septembre en raison de la crise sanitaire, peut expliquer cette situation.

1. Répartition par académie

	Candidats ayant déposé le dossier	Candidats Présents	Candidats admis
Créteil	15	8	3
Paris	1	1	0
Versailles	19	12	4
Interacadémique	35	21	7

Un peu plus d'un tiers des candidats inscrits se présente finalement aux épreuves : 40 % des inscrits ont déposé un dossier ; 40 % des candidats ayant déposé un dossier ne se présentent pas devant le jury.

Cette tendance à ne pas poursuivre la démarche entamée, déjà forte lors des sessions antérieures où elle représentait plus d'un tiers des candidats, s'accroît encore davantage.

Ces défections massives conduisent le jury à s'interroger sur la motivation des candidats, sur leur représentation de l'épreuve, sur l'authenticité de leur démarche, même si un certain nombre d'entre eux peuvent être accaparés par des obligations professionnelles ou personnelles. Quelques candidats procèdent à des inscriptions successives sans jamais se présenter à l'épreuve, alors même que certains vont jusqu'à envoyer le dossier.

Parmi les 21 présents, nous comptons 20 candidats en latin et 1 candidat en grec.

2. Répartition par corps d'origine

	Ayant déposé le dossier	Présents	Admis
Certifiés	26	14	3
Agrégés	9	7	4
Maîtres contractuels du privé	0	0	0
Stagiaires	0	0	0
Professeurs contractuels	0	0	0

3. Répartition par discipline d'origine

Discipline	Candidats ayant déposé le dossier	Candidats présents	Candidats admis
Espagnol	1	0	0
Histoire-Géographie	5	3	1
Lettres Modernes	29	18	6

Le candidat présent et reçu à l'option « grec » enseigne l'histoire-géographie.

- ***Pour la troisième session consécutive, les professeurs agrégés de lettres modernes réussissent mieux l'épreuve ; ce qui n'était pas le cas à la session 2018.***

III. LES RESULTATS

1. Les admis

7 admis soit 33,3 % des présents (51% en 2020, 35,2 % en 2019 et 48,8% en 2018).

6 admis en latin

1 admis en grec

Aucun candidat ne s'est présenté aux deux options, latin et grec, en cette session.

2. Les moyennes

	Moyenne générale	Moyenne Option « Latin »	Moyenne Option « Grec »
Session 2021	9,52	9,3	14
Session 2020	11,06	11,15	9
Rappel 2019	9,82	9,82	9,83
Rappel 2018	10,06	9,85	13

3. La répartition des notes en latin

Notes	5	6	7	8	9
Nombre	1	1	3	1	8

Notes	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Nombre	2	0	1	2	0	0	1	0	0	0

4. La répartition des notes en grec

La répartition n'est pas significative, compte tenu de l'effectif réduit.

5. Réussite en 2020 des candidats refusés aux sessions précédentes

Dix des candidats présents à cette session s'étaient déjà présentés à une ou deux sessions précédentes. La moitié d'entre eux est admise ; les notes de ces candidats persévérants s'étalent de 7 à 13. Ces résultats indiquent que :

- les candidats qui obtiennent une note proche de la moyenne doivent se remettre en selle, avec confiance, en s'attachant à parfaire leurs connaissances linguistiques et/ou leur approche didactique des langues anciennes,
- ceux qui sont plus éloignés de la moyenne doivent fournir un travail en profondeur avant de se présenter à nouveau à la certification, qu'ils ne sauraient obtenir « à l'usure ».

Dans tous les cas, il paraît judicieux d'amender son dossier et sa présentation pour montrer une meilleure perception des enjeux et des méthodes de l'enseignement des langues anciennes au collège et au lycée. Le jury s'étonne que certains candidats présentent une séquence identique session après session, comportant les mêmes textes, le même projet et parfois les mêmes erreurs ; cette attitude non seulement ne montre pas une progression du niveau de connaissances ou de la réflexion didactique, mais trahit une conception figée de l'enseignement proposant année après année les mêmes leçons.

IV. OBSERVATIONS ET CONSEILS DU JURY

1. Dossier

Le dossier n'est pas évalué.

Toutefois le jury apprécie que :

- soient présents, en édition bilingue, conformément aux recommandations du *vademecum*, des textes authentiques en nombre suffisant, montrant ainsi une bonne perception de leur place dans l'enseignement des L.C.A. (une séquence ne saurait être construite autour d'un seul court extrait, dans une langue simplifiée qui plus est) ;
- soient précisées exactement les références des textes, œuvres et documents (selon les cas, titre, auteur, traducteur, date d'écriture ou de création, date d'édition, matériaux, dimensions, lieu de fouilles, lieu de conservation...);
- soient présents dans le dossier l'ensemble des textes et documents mentionnés dans la séquence, éventuellement en annexes ; aucun document nouveau ne sera accepté par le jury au moment de l'épreuve ;
- figurent, en annexes, les témoignages (relevés de notes obtenues en C.P.G.E., à l'université ou aux concours par exemple) d'un enseignement du latin et/ou du grec suivi dans le supérieur.

Il est de bonne politique également de soigner la présentation du dossier, par lequel le candidat établit le premier contact avec le jury. Une attention toute particulière doit être prêtée à l'expression française ; de même les erreurs de langue latine et/ou grecque ne disposent pas favorablement le jury.

Par ailleurs, pour faciliter l'entretien, il est conseillé aux candidats de numéroter les pages du dossier, y compris les annexes.

2. Exposé

L'exposé dure dix minutes au maximum, même si le candidat présente les deux options.

Il ne convient ni de répéter le contenu du dossier, que le jury a lu, ni de consacrer un temps disproportionné au rappel du parcours et des motivations pour disposer du temps suffisant à la présentation du projet d'enseignement.

Ce projet doit :

- s'inscrire dans une durée et dans une progression,

- être organisé autour d'une problématique stimulante,
- viser des objectifs d'apprentissages clairement définis,
- relier avec pertinence les différents domaines de l'enseignement des L.C.A. (langue, culture, civilisation, histoire, littérature...),
- accorder une place centrale aux textes authentiques,
- permettre le dialogue entre les textes, les autres œuvres et les documents présentés,
- envisager les modalités d'évaluation.

Le jury apprécie que l'exposé soit rigoureux dans sa construction, riche et exact dans ses contenus, vivant et authentique dans sa présentation ; ce qui implique une préparation sérieuse mais exclut la lecture de notes ou la récitation d'un propos appris par cœur.

Par ailleurs, le jury attend de professeurs en exercice une expression soutenue, qui n'autorise ni les familiarités ni les approximations.

L'usage des manuels mérite une mise au point : comme toutes les autres ressources à disposition, ils doivent être utilisés avec discernement ; le professeur doit être en capacité de s'en affranchir pour les mettre au service du projet d'enseignement particulier qu'il souhaite conduire avec sa classe.

3. Entretien

L'échange avec le jury dure vingt minutes au maximum par option (soit quarante minutes au maximum quand le candidat présente les deux options).

Le candidat peut disposer d'un exemplaire du dossier, tel qu'il a été transmis au jury, c'est-à-dire sans aucune annotation. Aucun autre document n'est autorisé.

Le jury veut d'abord saluer la motivation des candidats, dont certains promeuvent avec enthousiasme les L.C.A. et portent réellement les enseignements dans leurs établissements.

Ce temps doit permettre un véritable échange avec le jury. Aux questions relatives aux connaissances disciplinaires (langue, histoire, littérature), des réponses précises sont, bien sûr, attendues du candidat ; d'autres questions, en revanche, sont pour lui l'occasion de témoigner d'une réflexion personnelle approfondie et sincère.

Le jury a valorisé les candidats qui se sont montrés capables d'une analyse réflexive de leurs propositions.

Le jury s'étonne que certains candidats n'aient pas une connaissance approfondie des éléments du dossier (incapacité à parler d'un auteur, d'une œuvre ou d'un fait historique pourtant mentionnés, incapacité à réaliser la construction d'une phrase d'un texte pourtant présenté, incapacité à réaliser un exercice pourtant demandé aux élèves). Trop de candidats ne semblent pas percevoir la spécificité des cultures et langues antiques, pour lesquelles ils sollicitent la certification, et se contentent d'un rapprochement assez vague avec le monde d'aujourd'hui ou la langue française, laissant craindre une pratique de classe peu féconde et peu stimulante. L'absence d'acquis fondamentaux en matière de pédagogie a pu également étonner de la part de professeurs expérimentés

La situation n'est pas identique pour tous les candidats. Certains assurent déjà des cours de latin ; ils doivent être en mesure de prendre du recul par rapport à leur pratique et à leur contexte d'exercice. D'autres, en revanche, n'ont pas l'expérience de l'enseignement des L.C.A. ; il leur faut se départir de représentations remontant à leur propre scolarité ou à celle de leurs enfants.

De ces situations peuvent découler deux malentendus : certains candidats se présentent à la certification pour se voir légitimés dans leur prise en charge du cours de langues anciennes ; d'autres espèrent obtenir du jury un encouragement à se former. Les uns et les autres peuvent être déçus : si tout enseignant à vocation à poursuivre sa formation tout au long de son activité, la certification valide des connaissances linguistiques, historiques, littéraires et une réflexion didactique suffisantes ; le jury ne certifie pas non plus des candidats, même très engagés en faveur de la promotion des langues anciennes dans leur établissement, eussent-ils étudié le latin pendant sept années, si un niveau pour enseigner en lycée n'est pas atteint ou retrouvé au moment de l'examen.

Le candidat doit s'attendre à devoir répondre à des questions de grammaire, de vocabulaire ou de métrique, à être invité à traduire un court passage, à être dans la situation de mobiliser des connaissances historiques ou littéraires. Sa préparation requiert donc a minima la fréquentation régulière d'une grammaire, d'un précis d'histoire et d'un ouvrage d'histoire littéraire.

Par ailleurs sont évaluées les connaissances de la didactique des L.C.A. : une réflexion sur la compréhension des textes, sur l'enseignement de la langue, sur l'interdisciplinarité est attendue.

4. Points de vigilance

- La certification doit permettre d'enseigner les L.C.A. de la 5^{ème} à la terminale ; le niveau de connaissances doit donc être suffisant pour mettre également en œuvre les programmes de lycée.
- L'enseignement de L.C.A. est un enseignement de langue fondé d'abord sur des textes littéraires, qui ne sauraient être traités uniquement comme des documents, mais qui au contraire doivent être inscrits dans une histoire littéraire et présentés dans leur spécificité et leur littéarité.

- Il est recommandé aux candidats de suivre une formation en amont de l'examen (stages inscrits aux plans académiques de formation, diplômes universitaires...); la certification valide des connaissances et des compétences et n'ouvre pas droit à une formation particulière.

En conclusion :

- Cette quatrième session de la certification L.C.A. n'a pas rencontré son public : baisse du nombre d'inscrits, du nombre de présents, nombre restreint d'excellentes prestations. Le jury espère en 2022 retrouver la qualité de la session 2020.
- Des notes avoisinant la moyenne ont été attribuées à des candidats intéressants et engagés qui, toutefois, doivent soit consolider encore leurs compétences linguistiques soit s'approprier davantage la didactique des L.C.A. Nous les encourageons à parfaire leur préparation dans ce sens et à se représenter à une prochaine session.

V. RESSOURCES

Nous signalons quelques ressources utiles, classées en trois ensembles :

1. Certification complémentaire

- Note de service du 19/10/2004 sur l'attribution d'une mention complémentaire
<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>
- Note de service du 19 mars 2018 créant la certification L.C.A.
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=127432
- Vademecum à l'usage des candidats
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/LCA/34/3/Vademecum_LCA_962343.pdf

2. Programmes

- du collège
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=99531
- du lycée (enseignement optionnel de L.C.A. et enseignement de spécialité de L.L.C.A)
<https://eduscol.education.fr/cid144093/lca-bac-2021.html#lien1>

3. Ressources pour l'enseignement

- les pages « L.C.A. » sur le site *Eduscol*
- pour les programmes du cycle 4
<https://eduscol.education.fr/275/langues-et-cultures-de-l-antiquite-cycle-4>
- pour les programmes de lycée
<https://eduscol.education.fr/1696/programmes-et-ressources-en-langues-et-cultures-de-l-antiquite-voie-gt>
- Maison numérique des humanités, site *Odysseum*
<https://eduscol.education.fr/odysseum/>
- Le site *Hélios* <http://helios.fltr.ucl.ac.be/>
- Le site *Musagora*
<https://www.reseau-canope.fr/cndpfileadmin/musagora/accueil/>
- Les sites de musées et institutions peuvent aussi être utiles